

# CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 23.					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures du mat.	d. au-dessus de 0.	deg.	27 pou. lig.		
Midi....	10d. au-dessus	75 deg.	27 pou. 7 lign.	S. E.	Soleil.
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midiv.	Couch.	Phases.	Age.	
5 h.	0 h.	6 h.	Premier quart.	8	
59 n.	6m.	59 16 n.			

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

## AVIS.

MM. les actionnaires du Censeur sont prévenus que l'assemblée générale, qui devait avoir lieu le 7 mars courant, est renvoyée au 25 du même mois, et aura lieu, à sept heures du soir, dans les bureaux du Censeur.

Lyon, 23 mars 1839.

### ON SE JOUE DU PAYS.

Le *Moniteur* est encore muet, il n'y a pas de ministère. Toutes les fatales concessions du futur cabinet ne sont pas encore parvenues à vaincre les résistances du parti de la cour. Loin de chercher une prompte issue à cette situation fatigante pour le pays qui s'inquiète; loin d'en faire cesser la gravité en aplanissant les obstacles, ce parti a tout fait pour la prolonger.

Le système compromettant suivi par les derniers ministres triomphera; en vain la coalition s'est formée contre lui, en vain la chambre l'a flétri, en vain les électeurs appelés à se prononcer sur la gravité des circonstances l'ont condamné; c'est à ce système que la cour s'attache, c'est celui qu'elle entend faire prévaloir!

Ce que veut la cour, c'est tracer un cercle politique hors duquel elle ne permettra jamais aux ministres de marcher; imposer un système à elle et le maintenir contre tous; créer ainsi à ses amis, favoris et adhérents un monopole de puissance qui ne lui puisse plus échapper, et dont elle exclura tout ce qui aurait quelque velléité d'indépendance.

Au fond de tout cela apparaît plus clairement que jamais le gouvernement de la camarilla; on voit une intervention, qui, pour être puissante, n'en est pas moins inconstitutionnelle, se cramponner au système suivi depuis la révolution de juillet, et susciter chaque jour des obstacles à la formation du nouveau cabinet qui devait être le résultat de la victoire parlementaire.

En effet, ces obstacles ne viennent plus du dehors. Les hommes sont d'accord entre eux; les principes ont été arrêtés, la base du système posée; c'est donc au-delà qu'il faut faire remonter la cause des retards qui laissent l'opinion en suspens, le pays dans la crainte, et les relations commerciales dans une crise pénible et qui aura des suites funestes.

Des journaux organes de la cour, l'un déclare nettement et avec une hardiesse tranchante que rien ne sera changé; l'autre fait ses propositions de paix au futur cabinet et lui promet son appui, son concours, à la condition qu'il ne changera rien, c'est-à-dire à la condition qu'il continuera à marcher dans la déplorable voie où nous nous traînons. L'accord dans la chambre de tant d'hommes d'opinions diverses, la volonté manifestée dans le pays seront comptés pour rien, seront regardés comme non avenus, et l'on continuera le passé. Le changement de quelques hommes aura donné satisfaction aux ambitieux subalternes; l'opinion publique ne recueillera pas le moindre fruit de sa victoire. La pensée immuable dominera le gouvernement comme auparavant.

Du reste, la position actuelle découle naturellement des événements dans la direction desquels on voit dominer une volonté que la constitution a placée en dehors des luttes de parti, à la condition de rester en dehors des luttes gouvernementales.

Les choses en sont venues à ce point que ce sera cette volonté qui va triompher, et nous sommes, comme on voit, tout-à-fait en dehors du gouvernement représentatif.

## LA TOUR DE BIARITZ.

PAR ÉLISA DE MIRBEL.

Outre les différences de coloris et de composition qui distinguent entre eux les écrivains de romans, il en est une plus délicate et plus intime qui servirait à mieux les classer. Nous voudrions parler de la manière habituelle dont chacun d'eux se prononce entre la passion et les obstacles qui en gênent le développement. Le génie particulier du romancier se peint dans le dénouement qu'il donne à son livre; on y trouve l'expression de la loi qu'il fait planer au-dessus du petit monde qu'il a créé. Ici, l'amour est dans cette sphère radieuse et lointaine où la nature bénit l'union de Ralph et d'Indiana; autre part, toutes les nobles aspirations, toutes les richesses du cœur, tous les trésors de la jeunesse, mis dans la balance avec une poignée de bank-notes, sont trouvés trop légers, et le notaire, conduit par M. Scribe, vient enregistrer le triomphe de l'agent de change ou du conseiller d'état, qui s'appellera la victoire de la raison. Entre ces deux zones extrêmes, il est une infinité de degrés où la température est plus ou moins propice à l'épanouissement de l'âme. La passion rencontre des ennemis divers en force et en nombre. Ce n'est pas toujours un sac d'or, lourdement posé sur cette fleur, qui l'écrase; souvent on jette sur elle un gros volume de arguments respectables, ou tout simplement le code civil bien encore elle finit sans cause, jeune, fraîche, parée, uniquement parce qu'elle est de ce monde et la plus belle de toutes. Selon que le romancier sera dominé par l'enthousiasme qui idéalise, par la froide curiosité qui décrit avec minutie, par le doute railleur qui s'amuse de tout, il élèvera à la passion un

Que le *Journal des Débats* s'étonne maintenant qu'on aille chercher au-delà des ministres la pensée directrice, et qu'on la prenne pour adversaire dans les débats de la presse! Quand il est clair que c'est la cour seule qui résiste aux vœux des électeurs, on ne peut accuser personne autre de cette résistance.

Nous ne nous sommes jamais abusés sur la coalition; nous lui avons refusé toujours, non-seulement la puissance de faire le bien, mais même la volonté de le faire; l'événement vient aujourd'hui prouver pleinement que nous n'avions que trop raison.

MM. Soult, Thiers, Dupin sont les dupes de leur ambition et les jouets de la cour. C'est en vain que leurs organes chantent victoire, et s'applaudissent de l'espérance de voir bientôt leurs noms au *Moniteur*. Pour arriver au ministère, ils ont subi des conditions, et n'en ont pas fait. La Belgique vient de se démembrer; l'Espagne est condamnée à mourir dans les convulsions de la guerre civile; le maintien des lois de septembre est convenu; la réforme électorale, si pressante, si nécessaire, si désirée, est repoussée par un nouvel ajournement, elle est lâchement laissée à l'avenir; la conversion des rentes, la cour n'en veut pas; elle ne donnera pas son adhésion à l'entrée de M. Humann au ministère, s'il n'y renonce pas. Et voilà ce que les journaux de la coalition présentent comme une victoire! il fallait dire une lâcheté!

Mais ce n'est pas tout; ces concessions n'ont pas même été acceptées; la cour a voulu que la réunion Jacqueminot fût présentée dans le cabinet, et c'est M. Cunin-Gridaine, le président intérimaire de cette réunion, qui entre dans la combinaison nouvelle. Ainsi donc, le nouveau ministère répudie les principes qui l'ont porté au pouvoir; il s'associe des hommes que le pays ne regarde pas comme les amis des institutions; la cour triomphe, et on se joue du pays.

La peur de l'étranger, tel a été l'un des moyens que le ministère n'a pas eu honte d'employer, surtout dans les départements frontières, pour entraîner les électeurs. Les journaux ont déjà signalé à l'indignation publique quelques-unes de ces publications dont M. Molé et ses associés auront sans doute à rendre compte lors de la vérification des pouvoirs. Voici l'incident auquel, en attendant, elles viennent de donner lieu dans le sein du conseil municipal de Metz. M. Billaudel, membre du conseil, a cru devoir reprocher au maire, dont les amis politiques ont répandu ces bruits de guerre, de ne point songer à réorganiser la garde nationale.

« Messieurs, a-t-il dit, la coalition vient de triompher dans les élections; MM. Thiers et Odilon Barrot tiennent le pouvoir sous leurs mains, nous sommes arrivés au cas de guerre, et par conséquent à la nécessité de la défense. Et remarquez que, pour protéger le territoire, ce ne sera pas trop de tous les éléments de résistance que la loi met à la disposition du pays; car l'écrivain que j'ai à citer est un officier d'artillerie, il est chevalier de la Légion d'Honneur, il est professeur à l'école régimentaire d'artillerie, il s'appelle M. Bergery, enfin, et il a imprimé qu'en cas de guerre notre armée serait impuissante à protéger le sol national... Il a dit qu'elle n'avait pas un seul général qui fût en état de conduire à la victoire; qu'elle marcherait de défaites en défaites; qu'elle traverserait les plaines de la Champagne en fugitive, devant l'aigle noir des Prussiens! Il a dit que la capitale de la France entendrait encore rouler les canons de l'étranger, et que Longwy, Thionville, Metz et Strasbourg deviendraient la proie du vainqueur... »

Il a dit cela, ce professeur de notre jeune armée, et il

temple sur la montagne, quelquefois une tombe, mais une tombe sculptée avec soin sous des ombrages mélodieux et odorants; il la disséquera vivante pour en retracer les moindres fibres sur des planches colorées d'anatomiste; il jouera avec elle comme avec un oiseau ou une fleur, peu soucieux de l'étouffer ou de l'effeuiller dans sa main. Chacune de ces classes d'auteurs a son public qui raisonne avec les mêmes arguments et sent avec les mêmes sympathies; il y a aussi ceux qui n'ont rien en propre dans leur façon de raisonner et de sentir, les écrivains sans physiognomie qui s'adressent à la foule des lecteurs, ou qui n'en ont point. Ceux-là ont peu de chose à démêler avec la critique; leurs volumes chargeront sans doute les planches des cabinets de lecture, mais personne ne s'avisera de les traduire à la barre du feuilleton pour y discuter leur œuvre; personne surtout, de ceux qui pensent ou qui rêvent, n'attendra chaque nouvelle émission de leur pensée pour en suivre le courant ou lutter contre elle. L'essentiel, pour un écrivain qui cherche un succès quelque peu littéraire, c'est donc avant tout d'avoir son genre à lui, son point de vue, son originalité en un mot. A cette condition seulement, les hommes d'intelligence s'occuperont de lui, quelquefois avec amour, avec antipathie peut-être, toujours avec intérêt.

Si nous appelons l'attention sur le volume intitulé *La Tour de Biaritz*, qui se produit dans les lettres avec une signature encore inconnue, c'est que nous avons remarqué en lui ce quelque chose qui constitue la physiognomie, le caractère; c'est enfin qu'il nous a paru le reflet d'une personnalité qui pourra se faire une place marquée parmi nos romanciers.

Mme Elisa de Mirbel a une manière tout-à-fait à elle de dénouer les piquantes histoires qu'elle raconte; si elle ne fait point de concession à l'ignoble matérialisme des intérêts, elle n'en fait guère non plus à l'idéalisme sentimental; si ses personnages ne déchirent pas avec colère les recueils de morale, si leurs pas-

l'a dit derrière les remparts de Metz-la-Vierge, au milieu d'une garnison animée de la plus noble ardeur pour la gloire et pour la patrie, à douze lieues seulement des Prussiens et de la confédération germanique, c'est-à-dire en présence de l'ennemi!

« Messieurs, si j'avais l'honneur d'être le général commandant l'artillerie royale de Metz, l'officier coupable d'un acte si voisin de la félonie et de la trahison ne resterait pas vingt-quatre heures en possession d'une chaire où son langage flétrit ainsi et le passé et le présent et l'avenir de nos armes françaises! »

M. Billaudel propose de discuter immédiatement la question de la réorganisation de la garde nationale. Le conseil décide que cette question sera mise à l'ordre du jour à la prochaine séance.

### CRISE MINISTÉRIELLE.

Quand et comment la crise ministérielle finira-t-elle? C'est ce que nous sommes encore obligés de nous demander aujourd'hui, sans pouvoir trouver une solution à la question. La cour met dans cette affaire tant de mauvaise foi et de rouerie, que bien fin sera celui qui la trouvera en défaut. Elle a lassé la patience de M. Villemain, qui a déclaré renoncer au portefeuille de l'instruction publique; elle a mis à bout M. Thiers, qui avait aussi déclaré, dans une lettre adressée au maréchal Soult, qu'il voulait rester en dehors de la combinaison projetée ou de toute autre qui pourrait lui être substituée, et qui n'a consenti à rétracter cette détermination que sur les vives instances de ses amis.

On a proposé, pour pourvoir au vide causé par la retraite de M. Villemain, de faire passer M. Sauzet à l'instruction publique et de proposer le portefeuille du commerce à M. Cunin-Gridaine, le président de la réunion des 221 qui se tient dans les salons de M. le général Jacqueminot.

Nous ne concevons pas qu'on ait pu avoir un instant cette pensée; autant aurait valu chercher à réconcilier deux ennemis irréconciliables. Nous sommes persuadés que M. Cunin-Gridaine aura un peu mieux compris sa position, et qu'il n'aura même pas eu besoin de consulter ses amis pour répondre par un refus à l'étrange proposition qui lui était faite. C'est, dit-on, à MM. Soult et Humann, inspirés peut-être à leur insu par le château, qu'il faut attribuer l'initiative de cette proposition dont l'acceptation eût eu pour résultat d'entretenir et de faire éclater constamment la désharmonie dans le conseil.

De nouvelles explications ont circulé aujourd'hui sur les conditions posées dans le programme du nouveau cabinet. On a dit qu'il demandait la révocation et le remplacement de 24 préfets et des cinq ambassadeurs près les cours de Londres, Berlin, Madrid, Vienne et Naples. Il exigeait, en outre, que M. le ministre des affaires étrangères pût toujours être présent aux audiences accordées par le roi aux ambassadeurs étrangers. Ces prétentions toutes constitutionnelles n'ont pas été agréées sans de longues discussions préalables, et il a fallu toute la fermeté de M. Thiers et sa lettre de démission à M. le maréchal Soult pour vaincre une volonté qui ne voulait pas céder.

Il paraît cependant qu'après avoir long-temps lutté contre les nécessités et les exigences de la situation, on s'est résigné à les subir. Du moins le langage des feuilles de la cour semblerait l'indiquer. Voici ce que nous lisons aujourd'hui dans la *Pressa*: « Ce que nous conservons d'espoir, nous le mettons tout entier dans la sage fermeté de nos amis politiques. Tous partageront les pénibles sentiments sous le poids desquels nous écrivons, lorsque seront connus d'eux, dans toute leur vérité, les détails de cette triste journée, irréparable, nous le croyons, pour la France et pour la royauté. »

Nous ne voulons pas atténuer par des commentaires toute la signification de ces hypocrites lamentations. Elles prouvent que le pays a gagné du terrain sur le parti de la cour, et que nous approchons du jour où les principes de la démocratie commenceront à reprendre dans le gouvernement l'action et l'influence qu'ils sont appelés à y exercer pour le repos et le bonheur du pays.

On avait dit que le nouveau cabinet reculait devant la pensée

sions ne sautent point par-dessus les préjugés du monde, ce n'est pas qu'elles éprouvent une terreur bien profonde devant ces vénérables bannières, c'est que leur héroïsme, qui affronterait le pistolet du suicide, l'épée d'un mari ou le réquisitoire du ministère public, est vaincu par un rhume de cerveau, une égratignure au petit doigt, ou une épigramme.

L'air de famille des quatre nouvelles réunies sous ce nom: *La Tour de Biaritz*, leur cachet particulier, c'est une ironie fine, acérée, mais point déchirante, qui tranche le nœud des intrigues sans trop froisser le cœur et sans donner grande satisfaction à l'austère morale ou à la pruderie mondaine. Le genre d'esprit de l'auteur est d'une trempe devenue rare à notre époque; il appartient par plusieurs endroits au XVIII<sup>e</sup> siècle, avec plus de pittoresque dans l'imagination et plus de spiritualisme dans le sentiment. Cet art d'observer et de peindre chaque chose sans engouement, cette impartialité gardée entre le cœur et les principes au profit de la vérité, cette philosophie un peu railleuse sans être désolante, sont rarement l'apanage des femmes. Cependant *la Tour de Biaritz* atteste au plus haut degré la touche d'une femme, par la finesse des aperçus, par la grâce et la délicatesse des détails, et par ce doux rayonnement de la tendresse de l'âme qui brille sous un léger voile de scepticisme.

La réunion de ces qualités souvent opposées doit faire espérer une suite d'œuvres remarquables, si Mme de Mirbel donne des successeurs à ce premier livre. Elle pourra, si elle s'en soucie, prendre une place qui reste vide parmi nos romanciers féminins, dont le nombre est grand sans doute, mais ne doit point l'effrayer, car l'originalité manque à leurs œuvres; les unes se font hommes, toutes celles qui restent femmes se ressemblent. Ceci sort dit sans la moindre intention de les dissuader d'écrire, et surtout d'écrire des romans, car c'est la portion du domaine littéraire qui fructifiera le plus entre leurs mains; à défaut d'autres trésors, elles y sèment toujours de précieuses confidences.

de porter M. Odilon Barrot à la présidence de la chambre. On motivait cette reculade en disant qu'il craignait d'effrayer trop vivement les centres par une manifestation aussi prononcée. Il paraît que le ministère n'a pas abandonné cette pensée ; ce qui nous porte à le croire, c'est la déclaration que nous trouvons aujourd'hui dans le *Journal des Débats* : « L'avènement de M. Odilon Barrot au fauteuil, c'est l'avènement de la gauche au pouvoir, c'est la chute du parti conservateur et de ses principes ; c'est un événement politique extrêmement grave. La nomination de M. Odilon Barrot, si elle a lieu, sera le point de départ des événements à venir. » Après avoir poussé ce cri d'alarme, le *Journal des Débats* engage ses amis à s'entendre et à réunir toutes les voix du parti conservateur sur un seul candidat.

P. S. — Un supplément au *Moniteur* va paraître. Il annoncera enfin la reconstitution du cabinet. Ce cabinet se composera des hommes qui ont été désignés depuis plusieurs jours, c'est-à-dire de MM. Soult, Thiers, Dupin, Humann, Passy, Sauzet, Dufaure et Duperré. M. Villemain n'entre pas dans le nouveau ministère. M. Sauzet aura le portefeuille de l'instruction publique, et M. Dufaure sera tout à la fois ministre du commerce et des travaux publics.

On a dit aujourd'hui, à la chambre, que le programme présenté au roi avait été accepté dans toutes ses clauses et conditions, et qu'il était très-satisfaisant pour l'opposition.

On annonce pour demain et les jours suivants un assez bon nombre de destitutions. Justice va donc être faite, nous l'espérons du moins, du scandale des dernières manœuvres électorales. La chambre ne sera pas prorogée.

Le bruit a couru que M. Villemain a refusé d'entrer au ministère parce qu'il trouvait que le programme présenté au roi donnait trop à gauche.

COUR D'ASSISES DU RHÔNE.

(Présidence de M. Durieu.)

Audience du 21 mars.

TENTATIVE D'HOMICIDE SUR LA PERSONNE D'UN GENDARME.

Le 24 juin 1838, un étranger entre, vers le soir, dans l'auberge du sieur Jannotti, aubergiste à Saint-Genis, le dernier village que l'on rencontre sur la route de Collonge à Genève, avant d'arriver aux confins de la république ; son costume plus que modeste n'annonce pas l'homme né dans l'opulence ; son pantalon couvert de boue, tous ses vêtements trempés par la pluie font comprendre qu'il ne s'est arrêté qu'après une longue marche, et qu'il a essayé le gros de l'orage qui vient d'éclater avec violence.

Un autre individu, qu'à sa prononciation épaisse on ne tarde pas à reconnaître pour un Allemand, entre bientôt après, comme lui amené par l'orage et par la nuit.

Entre deux voyageurs réunis par le hasard, les relations s'établissent aussi facilement qu'elles se rompent. Les deux hôtes de Jannotti se mettent à table ensemble, et leur frugal repas commence.

Vient ensuite une troisième personne dont l'apparition ne semble pas plaire beaucoup aux deux premiers ; c'est le gendarme Mauller, dont l'œil scrutateur s'est arrêté sur les deux hommes assis à table. Il demande l'exhibition des passeports ; un visible embarras accompagne les réponses du voyageur arrivé le premier. Toutefois il dit se nommer Thomas Julliard, et, pour suppléer au défaut de papiers qu'il ne représente pas, il donne quelques renseignements plus vagues que précis ; mais le gendarme en paraît satisfait, et il sort.

Un quart d'heure après, il reparait dans la maison de Jannotti ; celui qui s'est nommé Thomas Julliard a déguerpé, et le gendarme se met à sa poursuite, courant dans la direction de Meyrin, sur la route de Genève.

Plusieurs heures s'écoulent ; enfin on voit revenir, se traînant péniblement, le gendarme Mauller. Le sang coule en abondance sur ses vêtements ; ses forces sont épuisées ; il se met au lit pour ne s'en relever qu'après 40 jours de souffrances.

Que s'était-il passé sur la route de Meyrin ? Le gendarme Mauller raconta que, supposant que le prétendu Thomas Julliard n'était rien moins qu'un malfaiteur, il avait voulu l'arrêter dans sa fuite ; qu'il avait couru assez loin à sa poursuite, et que, désespérant de pouvoir l'atteindre, il revenait tranquillement sur ses pas, lorsqu'il fit la rencontre de celui qu'il cherchait ; que celui-ci s'était alors écrié : *Ah ! c'est toi qui veux m'arrêter !* qu'il s'était jeté sur lui, qu'il l'avait frappé, pendant une lutte vive, avec un poignard, puis qu'il s'était éloigné d'un pas rapide. Lui-même, affaibli par ses blessures, n'avait pu qu'avec peine regagner Saint-Genis.

Tel est le récit que fit le gendarme Mauller ; mais il laissait la personne de Thomas Julliard couverte du voile du plus profond mystère ; il semblait qu'il dût à jamais rester inconnu, et échapper aux rigueurs de la justice.

Le ciel ne le voulut pas ainsi.

L'événement du 24 juin eut du retentissement. On apprit qu'un prisonnier s'était évadé de la prison de Clairvaux, qu'il avait dirigé ses pas du côté de Genève ; enfin on sut d'une manière positive qu'il s'était réfugié à Carouge, et qu'à son arrivée dans cette ville on avait remarqué sur ses vêtements des taches de sang.

Ce prisonnier ne se nommait pas, il est vrai, Thomas Julliard ;

En jugeant ainsi les femmes auteurs, nous ne tenons pas compte d'une poète qui est désormais au-dessus de l'éloge et de la critique, et qui n'est plus une femme ; le génie, comme les anges, n'est d'aucun sexe, ou plutôt il les renferme tous les deux ; c'est l'androgynie divin formé de deux âmes qui n'ont pas attendu le ciel pour se réunir.

Nous n'analyserons pas la *Tour de Biaritz* ; les quatre délicieux tableaux que renferme ce volume, sous ces titres : *le Marquis de Saint-Just*, *Tita Vanucci*, *le Margrave* et *les Confidences*, sont de ceux dont aucune esquisse ne peut faire soupçonner le mérite. Que deviendraient sous notre plume toute cette finesse, cette grâce et cette délicate ironie ? Comment reproduire en quelques lignes les mille nuances contenues dans ces petits cadres ? comment en détacher une sans risquer de l'effacer ? Outre que ce livre a une physionomie piquante que l'on chercherait vainement à retracer dans un compte-rendu, il est tout imprégné de ce parfum de distinction qu'on a besoin de signaler sans pouvoir en donner une idée, et qui dénote chez l'auteur autant d'élévation native de l'esprit que l'habitude et la connaissance du monde.

La lecture de ce charmant volume, attachante pour tous, sera d'un vif attrait pour quiconque a le goût des productions vraiment littéraires, pour ceux surtout qui, sans méconnaître la valeur des œuvres, regrettent quelque peu ce genre d'esprit, aujourd'hui perdu, dont les modèles se trouvent dans certaines pages de Diderot. La *Tour de Biaritz* est le premier livre que publie M<sup>me</sup> de Mirbel, mais il n'est guère probable qu'il soit le dernier ; pour être capable de l'écrire, il faut avoir dans sa plume bien d'autres choses prêtes à jaillir. S'il n'est besoin que d'un succès pour déterminer M<sup>me</sup> de Mirbel à livrer d'autres ouvrages à la publicité, nous sommes sûrs de recueillir encore bien des fruits de son talent.

c'était Nugues, qui avait subi déjà les honneurs de six jugements correctionnels, et qui, en dernier lieu, avait été condamné par la cour d'assises du département de l'Ain à dix années de réclusion, auxquelles il était parvenu à se soustraire par une évasion hardie.

On dut supposer qu'avec de tels antécédents il avait bien pu, répondant à un gendarme, emprunter un nom vierge de crimes et de condamnations ; et la coïncidence du temps et du signalement, jointe aux vestiges de sang remarqués sur le nouvel habitant de Carouge, fit penser qu'il n'était autre que le Thomas Julliard de Saint-Genis.

Le gouvernement français demanda et obtint son extradition. Il fut traduit devant la cour d'assises de Bourg ; et là, tout en reconnaissant qu'il était le Thomas Julliard de l'auberge de Jannotti, il soutint qu'en sortant de Saint-Genis il n'avait rencontré sur son chemin personne avec qui il eût engagé une lutte, et que si le gendarme Mauller avait été frappé par un des deux voyageurs qui avaient soupé chez Jannotti, ce ne pouvait être que par l'Allemand.

Ses dénégations, en présence des assertions positives du gendarme Mauller, devenaient impuissantes. Il fut condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Un vice de forme fit casser son jugement, et il fut renvoyé devant la cour d'assises du Rhône, pour y être jugé de nouveau.

A Lyon, il change de système de défense ; il ne se renferme plus dans une dénégation absolue ; il reconnaît que c'est bien lui qui a lutté avec le gendarme entre Saint-Genis et Meyrin ; mais s'il a frappé, il ne l'a fait que dans un besoin de légitime défense et pour n'être pas arrêté dans sa fuite vers le sol étranger. La loi de la conservation et le désir de la liberté ont seuls armé son bras ; il n'a frappé qu'après avoir été frappé lui-même ; il n'a frappé qu'autant qu'il le fallait pour se procurer la possibilité de fuir ; surtout il n'a jamais été animé de la funeste intention de donner la mort. A quoi bon ? Un cadavre eût été un obstacle et un remords trop lourd à porter ; et puis, un moment la vie du gendarme Mauller a été à sa disposition, il l'a respectée !

Le gendarme Mauller dépose comme il l'a fait à Bourg. Cependant il n'est plus sous le costume de simple gendarme ; il porte les insignes du brigadier. Sa déposition, dans les points principaux, est en opposition avec les déclarations de l'accusé.

Quand tous les témoins sont introduits, M. Loyson, avocat-général, se lève, et, dans une chaleureuse improvisation, il soutient avec énergie l'accusation, sans toutefois demander contre Nugues la peine de mort.

Me Duchamp expose ensuite ses moyens de défense. Il soutient que dans les faits reprochés à son client on ne peut pas reconnaître les signes de préméditation, que l'intention de donner la mort est combattue par l'événement, puisque Nugues a épargné les jours de son adversaire, quand il lui était si facile de le frapper d'un coup mortel ; enfin, il prétend que Mauller, dans ce fatal moment, ne doit pas être considéré comme revêtu d'un caractère public et agissant dans l'exercice de ses fonctions, puisqu'il ne portait pas les insignes de sa profession. Il ne voit dans les blessures faites au gendarme que des coups excusés par la nécessité de sa légitime défense, et portés après provocation, provocation d'autant plus présumable que Mauller était animé par de copieuses libations. L'ivresse du gendarme, dit-il, est, il est vrai, démentie par le témoignage de Jannotti père ; mais ce témoignage est-il bien désintéressé ? c'est avec Jannotti que Mauller a bu pendant la journée ; elle est démentie encore par le témoignage de la demoiselle Jannotti. Mais ici cette demoiselle n'a-t-elle pas un intérêt que nous ne pouvons comprendre à voiler quelque peu la vérité ? peut-être des relations entre elle et le gendarme Mauller...

Jannotti père, du banc des témoins, avec vivacité : Des relations entre ma fille et le gendarme Mauller ! Jamais, monsieur !

Le défenseur : On dit qu'ils étaient fiancés, et sur le point de se marier ensemble.

Jannotti père : Elle, fiancée ? Non, monsieur, jamais !

Après ce court incident, qui se termine au milieu de l'hilarité de l'auditoire, Me Duchamp achève sa plaidoirie, et M. le président fait un rapide résumé des débats.

La réponse du jury est affirmative sur toutes les questions. Des circonstances atténuantes sont déclarées en faveur de Nugues.

En conséquence, la cour le condamne aux travaux forcés à perpétuité, et à l'exposition publique.

Ainsi la cassation de son premier jugement n'a servi qu'à écarter de ses pieds, pendant quelques mois, les chaînes qui vont les ceindre et les meurtrir, jusqu'à ce qu'il descende dans la tombe, et ce court avantage a été acheté par les angoisses d'un second débat devant la cour d'assises du Rhône.

M. le capitaine Bayard, officier de la Légion d'Honneur, ex-chef de bataillon de la garde nationale de Lyon, vient de succomber à une douloureuse maladie. A ses derniers moments, il a manifesté le désir que les citoyens qui faisaient partie de la garde nationale fussent invités à assister à ses funérailles.

La famille du capitaine Bayard s'empresse d'obéir à cette recommandation et invite tous les anciens gardes nationaux à donner cette dernière marque de souvenir à leur camarade ; elle invite en même temps tous les amis du capitaine, qui n'auraient pas reçu de lettre de faire part, à vouloir bien assister à ses funérailles qui auront lieu demain dimanche, à 11 heures 1/2 précises ; le convoi partira du domicile du défunt, rue Buisson, n° 17.

Paris, 21 mars 1839.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Une lettre que nous recevons de Bruxelles nous informe que M. le ministre de la guerre a répondu au reproche de lâcheté qui lui avait été adressé du haut de la tribune des représentants par M. Pirson en lançant contre le fils aîné de M. Pirson, son frère, M. Léon Wilmar, le fier-à-bras de la famille. Une rencontre a eu lieu entre ces deux derniers. M. Léon Wilmar a tiré le premier. M. Pirson, atteint au bras, a riposté ; sa balle a frappé son adversaire au-dessus de la hanche gauche, et lui a fait une forte confusion.

La lettre qui rend compte de cet événement nous dit que Bruxelles est parfaitement calme.

— On dit que l'ex-directeur de la Monnaie se plaignant de la manière brutale dont il avait été destitué, et demandant, comme réparation éclatante, de retourner à son ancien poste, M. Dupin lui aurait répondu : « La main qui a tenu la balance de la justice n'est pas faite pour diriger le balancier de la monnaie. »

— Le chef des censeurs, M. Jules de Wailly, vient d'être décoré sur la demande de M. de Montalivet. Un censeur décoré !

M. Léon Vidal, rédacteur adjoint à M. Petit-Jean pour

la correspondance des journaux de préfecture, et M. Duquère, sous-chef au cabinet particulier de M. de Montalivet, viennent d'être faits tous les deux chefs de bureau, sur la proposition du même ministre.

— Parmi les nombreuses ordonnances contresignées Salvandy, il en est qui sont plus que ridicules. Le directeur de la bibliothèque royale avait toujours eu la faculté de prêter, pour quelques jours, certains ouvrages présentant des documents précieux pour les recherches scientifiques et historiques. Une ordonnance de M. Salvandy, qui a paru vers la fin de février, est venue enlever cette faculté au directeur, qui devait naturellement l'exercer, pour se l'approprier à lui-même. Aussi maintenant faut-il faire une demande de prêt de livres quinze jours ou trois semaines à l'avance pour avoir une réponse favorable, et cette réponse ne s'obtiendrait jamais peut-être si l'on ne pouvait se faire recommander par quelque créature du ministre.

CRISE MINISTÉRIELLE.

On lit dans le *Journal des Débats* :

On s'entretenait beaucoup ce soir, dans les salons politiques, des modifications qu'aurait subies depuis hier le ministère qu'on avait dit définitivement formé par M. le maréchal Soult.

M. Villemain, qui avait été désigné comme ministre de l'instruction publique, serait remplacé par M. Sauzet ; et le ministère des travaux publics, d'abord destiné à M. Sauzet, serait aujourd'hui offert à M. Cunin-Gridaine.

M. Cunin-Gridaine était un des chefs des 221 dans la dernière chambre des députés. Il avait été porté à la vice-présidence par le ministère du 15 avril, et soutenu par le parti conservateur. On paraissait donc généralement surpris que le premier cabinet né de la coalition cherchât à s'adjoindre un de ses adversaires les plus prononcés ; d'autre part, on ne saurait expliquer de la part de M. Cunin-Gridaine une adhésion qui ne profiterait ni au parti qu'il aurait quitté, ni à celui qui l'adopterait, ni à M. Cunin-Gridaine lui-même.

Au surplus, la solution de cette difficulté d'un genre nouveau paraissait renvoyée à demain. Les députés faisant partie de la réunion Jacqueminot avaient été convoqués à domicile pour deux heures et demie. Sans doute M. Cunin-Gridaine veut prendre conseil de ses amis politiques. Nous sommes donc tranquilles sur le résultat des tentatives dont il est en ce moment l'objet.

On lit dans le *Siècle* :

Nous apprenons ce soir que, la retraite de M. Villemain ayant laissé un vide dans le nouveau cabinet, il a été question, sur la proposition et les vives instances de M. Humann, d'appeler M. Cunin-Gridaine au ministère du commerce. Ce choix, nous ne saurions le dissimuler, causera quelque surprise.

Nous avons toujours respecté dans M. Cunin-Gridaine sa bonne foi et sa probité ; mais nous n'apercevons pas bien clairement les motifs qui ont pu commander une pareille adjonction au ministère du centre gauche. M. Humann et le maréchal Soult, qui, dit-on, s'est rangé promptement à l'avis de son collègue, auront vu probablement dans cette nomination de l'ancien président de la réunion Jacqueminot un gage de réconciliation avec les centriers. Que Dieu alors leur vienne en aide ! Dans tous les cas, ce ne sont pas les survivants des 221 qui auront le droit de critiquer cette nomination, puisqu'en appelant M. Cunin-Gridaine à les présider dans la réunion Jacqueminot, ils ont prouvé qu'ils le regardaient comme l'homme le plus considérable d'entre eux.

— On lit dans le *Nouvelliste* :

La journée s'est passée à débattre les conditions de la nouvelle administration.

Quelques-unes des difficultés qui s'étaient élevées hier semblent s'aplanir.

Au surplus, tout sera terminé demain par une acceptation ou par un refus.

Enfin voici l'article que nous avons publié hier au soir d'après des renseignements que nous avons puisés à bonne source :

La question ministérielle a fait un grand pas dans la journée. Il paraît que M. Thiers a enfin consenti à retirer l'engagement pris par lui avec la gauche, de porter M. Odilon Barrot à la présidence de la chambre.

Cette concession a, dit-on, levé les dernières difficultés. On a dû délibérer aujourd'hui pour savoir si on prorogera la chambre jusqu'au 10 avril, afin de se donner le temps de préparer la session.

Ainsi voilà le ministère à la merci de M. Guizot et de la cour, car les voix de M. Guizot seraient insuffisantes pour compenser ce qu'on perdrait nécessairement en se séparant de M. Barrot.

L'abandon de M. Barrot paraît confirmé par l'article suivant des *Débats* :

Le ministère centre gauche porte M. Odilon Barrot pour président ; mais il n'en fait pas, dit-on, une question de cabinet. Ainsi, à peine formé, voilà ce ministère parlementaire, appelé à rétablir la vérité du gouvernement représentatif, qui esquisse soigneusement les questions de cabinet et qui se fait petit à petit vivre ; ou sont donc tant de gracieuses plaisanteries sur le peu de ministère du 15 avril ? Après tout, c'est une contradiction de plus. Nous en verrons bien d'autres encore, et, comme dit la vieille comédie :

Quand nous serons à dix nous ferons une croix !

BELGIQUE.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS. — Séance du 19 mars.

Deux amendements qui, tout en cédant les deux provinces en litige, avaient pour objet de réserver les libertés civiles et religieuses des habitants du Limbourg et du Luxembourg, ont été successivement mis aux voix et rejetés.

M. le président : Maintenant, Messieurs, il vous reste à voter sur le projet de loi du gouvernement.

La division ayant été demandée, nous séparerons les considérants et voterons d'abord le texte même du projet :

« Le roi est autorisé à conclure et à signer les traités qui régissent la séparation entre la Belgique et la Hollande, en combinant lesdits actes en date du 23 janvier 1839, et sous telles autres clauses, conditions et réserves que S. M. pourra juger nécessaires ou utiles dans l'intérêt du pays. »

Cent membres répondent à l'appel nominal. Pour : 58. Contre : 42.

Les deux manquants sont MM. Trenteseaux, malade, et Bekaert, décédé.

Ont répondu oui : MM. Andries, Coghén, Coppleters, de Behr, de Brouckère, de Florissonne, de Jager, de L., de Muelenaere, Denel, de Perceval, Dequesne, de Roo, de Th., Desmaizères, Desmanet de Biesme, de Terbecq, de Theu-

Devaux, Dolez, Donny, Dubois, Bernard Dubus, Duvivier, Eloy de Burdinne, Fallois, Hye-Hoys, Keppenne, Kervyn, Lardinois, Lebeau, Lecreps, Liedts, Martens, Mats de Vries, Meeus, Mercier, Milcamps, Morel-d'Anheul, Nothomb, Pirmez, Posw-Vanderbelen, Rogier, Smits, Troyes, Ullens, Vandenhove, Van der Boven, Van Hoobrouck, Van Volxem, Verdussen, Verhaeghe, Vilain XIII, Wilmar, Wallaert et Raikem.

Ont répondu non : MM. Angillis, Beerenbroeck, Berger, Brahaegen, Cornely, Deschamps, de Foëre, de Longrée, Deman d'Albani, de Mee de Moorsel, F. de Mèrode, Werner de Mèrode, Demonceau, de Puydt, de Renesse, de Smet, d'Hoffschmidt, Demonceau, Dubus aîné, Dumortier, Ernst, Frison, Gendebien, Jadot, Lejeune, Manilius, Metz, Peeters, Pirson, Pollemaekers, C. Rodenbac, Schyven, Seron, Simons, Stas, Raymaekers, C. Rodenbac, Vergauwen et Zoude.

En prononçant le mot de non, M. Gendebien s'est écrié : Non, non ! trois cent quatre-vingt mille fois non, pour autant de Belges sacrifiés !

Cette exclamation a été accueillie par les bravos des tribunes publiques.

Après le vote sur le texte du projet, on met aux voix les considérants. Ils sont ainsi conçus :

« Léopold, roi des Belges, etc.  
 « Considérant que, par leurs actes en date du 23 janvier 1839, les plénipotentiaires des cinq puissances, réunis en conférence de Londres, ont soumis à l'acceptation de la Belgique et de la Hollande les bases de séparation entre les deux pays ;  
 « Vu l'art. 68 de la constitution ;  
 « Revu la loi du 15 novembre 1831 ;  
 « Nous avons, de commun accord avec les chambres, décrété et nous ordonnons ce qui suit : »

Ces considérants sont adoptés par assis et levé. L'ensemble de la loi est mis aux voix et adopté par 58 voix contre 42. (Ce sont les mêmes votants que ceux qu'a constatés l'appel ci-dessus.)

L'assemblée quitte ses bancs. Le silence se rétablit un instant pour laisser parler M. Lejeune, secrétaire de la chambre : il donne lecture d'une lettre de M. Alexandre Gendebien, qui donne sa démission de représentant. (Sensation.)

M. Gendebien quitte la salle. Il paraît vivement ému.

La séance est suspendue pendant un quart d'heure. Le vote a été rendu à deux heures moins dix minutes. A deux heures un quart, continuation de la séance.

On lit dans la Gazette :

Des inquiétudes qui, de jour en jour deviennent plus vives, existent en Angleterre au sujet des intentions fort hostiles qu'on attribue à un parti nouveau, appelé le parti chartiste, parce qu'il entend faire prévaloir une sorte de déclaration de droits politiques, à laquelle il donne le nom de charte du peuple. Ce parti, qui se recrute surtout dans la classe ouvrière, et qu'on suppose nombreux dans les districts manufacturiers, s'approvisionne d'armes de toute sorte, et il annonce assez publiquement que, pour arriver à ses fins, il ne reculera pas devant la violence et l'effusion du sang. Divers journaux anglais donnent à ce sujet des détails.

**NOUVELLES D'AFRIQUE.**

CONSTANTINE, 19 février. — Nous avons encore un malheur à déplorer. Les exemples de sévérité ne profitent guère aux Arabes. Il y a peu de jours qu'on a décapité sept individus qui avaient arrêté le courrier et tué deux hommes de l'escorte. Eh bien ! le courrier de Philippeville a été encore attaqué ces jours derniers. Un chasseur à cheval a été tué ; on n'a pas découvert les assassins.

Dans les premiers jours de ce mois, la neige est tombée avec abondance ; il y en avait un pied sur le sol. Tous les travaux ont été suspendus. Au dégel, les rues de la ville ressemblaient à des tranchées sales et intectes. Dans la nuit du 3 au 4, des éclairs sillonnaient les nues, le tonnerre grondait, pendant que la neige descendait mollement sur la ville.

Le général Galbois ne se presse pas d'entreprendre de nouvelles expéditions ; il a vu combien les excursions présentent d'obstacles en hiver, et, suivant les sages avis des gens expérimentés, il laisse reposer les troupes jusqu'au printemps prochain.

(Autre lettre.)

Vous me demandez dans quel état se trouvent les travaux des routes, et vous pensez que des détails sur les travaux que l'on exécute ici peuvent intéresser vos lecteurs. Mais ce que vous appelez routes n'est autre chose que de tristes et mauvais chemins traversés à travers les champs et les monts, et impraticables après quelques heures de pluie. Les Romains, et même nos ancêtres, qui semblaient vouloir lier le présent à l'avenir, construisaient de manière à faire durer leurs constructions. Nous, nous ne fixons ces ouvrages que dans le budget.

Franchement, je ne sais ce que de l'autre côté de la mer on comprend par travaux, système d'occupation, etc. ; ici nous ne voyons rien à travers un verre grossissant, nous gémissons souvent d'un état de choses fatal à l'accroissement et à la prospérité de l'Algérie, et je crains bien qu'entre les mains de notre timide politique elle ne soit jamais qu'une ferme d'agrément pour ceux qui ont le temps et les moyens d'en profiter sans courir de dangers.

(Toulonnais.)

**Faits Divers.**

On écrit de Florence, le 6 mars :

« La famille impériale vient d'éprouver une perte cruelle, et qui la plonge dans une vive douleur.  
 « La princesse Charlotte, fille du roi Joseph Napoléon, veuve depuis 1831 du prince Napoléon, se rendant de Florence à Gênes, où elle espérait rétablir sa santé, a succombé par suite d'une hémorragie à Sarzanne.  
 « Ce malheur a produit une sensation pénible dans le pays où elle était connue par ses rares qualités, par sa bienfaisance, par son goût pour les arts qu'elle cultivait avec un talent remarquable.  
 « Dès sa tendre jeunesse, expiant dans l'exil avec sa famille la gloire de son nom, la princesse Charlotte partagea constamment son amour pour la France. Elle poussait même cet amour jusqu'à l'enthousiasme.  
 « Elle avait accompagné la reine Julie, sa mère, à Francfort et à Bruxelles, jusqu'au moment où l'écho de Sainte-Hélène annonça le terme douloureux d'une grande infortune.  
 « Une si triste nouvelle ajouta au danger de la maladie qui la menait aux eaux d'Ems et qui fit craindre pour ses jours. Mais elle ne se laissa pas abattre par son sexe, elle savait allier une héroïque énergie à sa piété filiale ne lui permit pas d'attendre son rétablissement ; elle traversa l'Atlantique pour aller offrir des consolations à son père, alors aux Etats-Unis, où la trop faible santé de sa mère ne lui laissait plus l'espoir de se rendre. Elle ne revint en Europe qu'à la fin de 1824.  
 « Bientôt ses destinées furent unies à celles d'un prince digne d'elle, le prince Napoléon. La mort prématurée qui le ravit à sa

tendresse l'avait profondément affecté. Un sort aussi rigoureux vient de la frapper à son tour. Les larmes de la reconnaissance ne manqueront pas à sa mémoire, non plus que les justes regrets de tous ceux qui se sont trouvés à même d'apprécier une ame si noble et si pure. »

— On écrit de Sedan :

« Un événement affreux vient de jeter la désolation dans cette ville. Le jour même du tirage, cinq jeunes gens, avec leurs amis et parents, après avoir obéi à la loi militaire, traversaient la Meuse en chantant pour retourner à leur village, situé presque en face de la ville ; ils étaient seize, un père s'y trouvait avec ses deux enfants que le sort venait de favoriser. Tout-à-coup, le vent s'élève, il souffle avec violence, la barque chavire ; quelques cris se font entendre, bientôt étouffés par la mort. Les seize malheureux avaient été engloutis. On ne saurait se faire une idée de la stupeur profonde dans laquelle nous sommes tous plongés par cette catastrophe. »

— On écrit de Bouchain à l'Echo de la frontière, du 19 mars :

« Dans la nuit de samedi à dimanche dernier, la brigade de gendarmerie de Bouchain suivit la piste des ballots de tabac de fraude que l'on déposa chez une mendicante à Iwuy. Les gendarmes se chauffaient dans cette maison en attendant le jour pour opérer la saisie en présence du maire, lorsqu'ils furent subitement attaqués par les fraudeurs revenus au nombre de cinquante et armés de fourches, de bâtons, de pierres. Les charges de tabac réclamées n'ayant pas été rendues, le siège de la maison fut fait en règle par les fraudeurs. Les châssis et les portes furent enfoncés à coups de masse, le brigadier et un gendarme furent blessés de deux coups de fourche ; le nombre des assaillants grossissait de minute en minute, celui des assiégés diminuait par les blessures ; le sang coulait, des cris de mort étaient prononcés ; on en vint à capituler. Les gendarmes purent opérer leur retraite en emportant leurs blessés et une portion de tabac. La justice informe sur cet acte de rébellion. »

— Piednoir, un des compromis dans l'affaire de l'assassinat de la femme Renault et qui était en fuite, a été arrêté au Havre ; il est arrivé hier au soir à la préfecture de police.

**Chronique judiciaire.**

POLICE CORRECTIONNELLE (7<sup>e</sup> chambre).

Morizetti, poëlier-fumiste, est assis au banc des prévenus ; près de lui est sa femme, prévenue de complicité dans les traitements atroces exercés contre le jeune Delamann, apprenti fumiste, âgé de treize ans.

L'abondance des matières ne nous permet point de donner un compte-rendu détaillé de l'audience, mais les faits ressortent suffisamment des questions suivantes adressées par M. le président au jeune apprenti :

M. le président : Quels sont les mauvais traitements que votre maître a exercés envers vous ?

L'enfant : Il m'a attaché avec quatre bouts de corde et a mis le feu sous moi. (Mouvement d'horreur.)

M. le président : Le feu a-t-il brûlé long-temps ? — R. Trois minutes à peu près.

M. l'avocat du roi : A-t-il allumé ainsi du feu plusieurs fois ? — R. Deux fois.

D. Est-ce à de longs intervalles ? — R. Environ huit ou dix jours.

M. le président : Vous a-t-il attaché chaque fois ?

L'enfant : La première fois, il m'a tenu avec les mains ; la seconde fois, avec des cordes.

M. le président : Etes-vous resté long-temps attaché ? — R. A peu près une demi-heure.

M. le président : Avec quoi vous brûlait-on ?

L'enfant : Avec de la paille.

M. le président : Qui est-ce qui tenait la paille avec laquelle on vous brûlait ?

L'enfant : C'était Baptiste, un de mes camarades d'apprentissage.

M. le président : Votre maître ne l'a-t-il pas tenu aussi pour vous brûler lui-même ?

L'enfant : C'est le maître qui a apporté le feu.

M. le président : En même temps qu'on vous brûlait, ne vous frappait-on pas aussi ?

L'enfant : Oui, monsieur, avec une corde.

M. le président : N'a-t-on pas aussi employé un bâton, et la corde n'avait-elle pas des nœuds ? — R. Oui, monsieur.

D. Cette corde était-elle grosse ? — R. A peu près comme ça (L'enfant montre son pouce).

M. le président : N'avez-vous pas eu des brûlures à plusieurs endroits ?

L'enfant : Oui, monsieur, et puis, tout de suite après, le maître me lavait avec du vinaigre... Ça me faisait bien mal, bien mal ! (Sensation prolongée.)

M. le président : Votre maître n'a-t-il pas agi ainsi parce que vous pissiez au lit ? — R. Oui, monsieur.

D. Ne vous a-t-il pas menacé de continuer, si vous ne vous corrigiez pas ? — R. Oui, monsieur.

Plusieurs dépositions confirment la vérité des réponses du malheureux enfant.

Le tribunal, malgré les efforts de Me Moulin, avocat du prévenu, renvoie Morizetti, sous mandat d'arrêt, devant M. le juge d'instruction, pour avoir fait à Delamann des blessures qui ont occasionné une incapacité de travail de vingt jours, le condamne à trois mois de prison, pour coups et blessures envers plusieurs de ses autres apprentis, lesquels coups et blessures n'ont pas occasionné la même incapacité ; condamne la femme Morizetti à quinze jours d'emprisonnement.

Morizetti, qui était venu libre à l'audience, est emmené par les gendarmes.

**Tribunaux.**

TRIBUNAL MARITIME DE BREST.

Présidence de M. Lenormant de Kergrist, capitaine de vaisseau. Audiences des 12 et 13 mars.

Affaire du navire L'ALEXANDRE. — Révolte de l'équipage. — Assassinat du capitaine, du lieutenant, du maître et de quatre matelots.

Long-temps avant l'ouverture de l'audience, la salle était envahie par le public, avide d'assister au dénouement de ce drame affreux, dont la presse a déjà transmis les faits généraux aux deux hémisphères, et qui a failli devenir le sujet d'une grave mésintelligence entre la France et les Etats-Unis d'Amérique, à l'occasion de l'arrestation des deux accusés Marsaud et Raymond.

Nous rappellerons ici les faits d'après les pièces de l'instruction :

Le 10 juin 1837, le navire de commerce l'Alexandre, capitaine Bouet, dit Dubois, partit de Bordeaux avec un équipage de 17 hommes, pour se rendre à Batavia. Pendant la traversée, aucune mésintelligence apparente ne se manifesta entre les officiers. Le capitaine était fort bon pour l'équipage ; seulement il

gourmandait quelquefois Marsaud, second capitaine, sur sa paresse. Il n'y avait querelle ouverte qu'entre le maître d'équipage Hervé et le matelot anglais Richard Gording.

Le 15 octobre on arriva à Batavia ; on y prit une cargaison d'environ 600,000 francs, et l'on partit de Samarang le 15 novembre.

Le 27, on avait perdu la terre de vue, étant resté plusieurs jours dans le détroit de la Sonde. Le capitaine prit le quart à quatre heures du matin. Vers les cinq heures, un grand bruit se fit sur le pont ; un coup de pistolet fut tiré, et le capitaine fut jeté par-dessus le bord. Le maître Hervé venait de descendre avec précipitation ; il trouva la chambre du lieutenant Morpain barricadée ; il désemprisonna ce dernier, lui dit qu'on venait de tuer le capitaine, s'empara d'un couteau à dépecer, et remonta sur le pont, suivi du lieutenant, qui s'était lui-même armé d'un bâton. Morpain demanda où était le capitaine. Marsaud le saisit par les reins et le jeta par-dessus le bord. Le lieutenant s'accrocha des pieds et des mains à tout ce qu'il put rencontrer en tombant, mais Marsaud lui fit lâcher prise et le poussa dans la mer. Le maître Hervé eut alors une lutte à soutenir avec Marsaud et les matelots Audrezet, Bellegou et Gording, qui se jetèrent tous quatre sur lui. Il fut criblé de coups et acculé sur la dunette.

En se débattant, il porta un coup de couteau au matelot Sandrey, qui s'était joint à ses assaillants. Exténué de fatigue, il s'écria : « Vous pouvez maintenant me jeter à l'eau », et on le noya immédiatement. Le matelot Andoui, qui voulait aussi se défendre, fut entraîné sur l'arrière par Gording, Audrezet et Sandrey, et fut jeté à l'eau du côté de tribord. Quelques minutes après, Gording vint chercher le matelot Dosset, qui était malade et dont il redoutait les indiscretions. Il le fit monter sur le pont, et le jeta par-dessus le bord. Ce jeune homme demandait grâce à Marsaud, en le suppliant de le laisser écrire à sa famille avant de mourir. Il s'offrait même de souscrire une obligation de 30 mille francs, si on voulait lui laisser la vie. Marsaud fut implacable, et l'assassinat fut consommé sur-le-champ. Gording et Audrezet se dirigèrent ensuite vers le matelot Le Moine, qui se jeta à genoux en disant qu'il n'avait rien fait. Marsaud dit quelque chose en anglais à Gording, et Le Moine fut épargné pour cette fois.

Ces cinq assassinats furent consommés dans l'espace de moins d'une heure. Marsaud et ses complices descendirent à la chambre et burent le thé que le capitaine avait commandé, en se vantant de ce qu'ils venaient de faire.

Dès ce moment, Marsaud remplaça le capitaine, et Raymond fit les fonctions d'officier, et mangea à la table de Marsaud. Quelques jours après, le navire l'Alexandre reçut un violent coup de vent qui obligea de jeter quelques marchandises à la mer. Marsaud et Gording, se méfiant du jeune Le Moine, résolurent de s'en défaire. Un ou deux jours après le coup de vent, Marsaud, qui était sur la dunette, ordonna à Le Moine de ramasser une barre de cabestan, et, pendant qu'il était baissé pour le faire, Gording l'enleva à l'improviste et le jeta par-dessus le bord.

Gording devint à son tour l'objet de la défiance de Marsaud et des autres, car il buvait beaucoup, et on l'avait entendu dire qu'il ne resterait plus que trois hommes à bord, qu'il fallait se défaire de tous les autres. On lui fit donc prendre une grande quantité de vin mêlé d'eau-de-vie, puis on l'appela pour amarrer la bonnette de hune. Pendant qu'il se livrait à cette manœuvre, le matelot La Gardère lui fit manquer les jambes, et il s'accrocha au couronnement par les mains. Marsaud lui fit lâcher prise et le repoussa à la mer. Gording nagea quelque temps, mais il ne put atteindre le bâtiment.

Après la mort de Le Moine, Marsaud fit signer à l'équipage un procès-verbal pour constater que la mort du capitaine et celle des autres personnes tuées était due à la tempête que l'on avait éprouvée.

Il en fit signer un autre pour constater que le décès de Gording était dû à une cause accidentelle.

Il était indispensable de relâcher à Maurice pour se réparer ; mais, pour faire croire à des avaries plus grandes, Marsaud fit jeter l'habitable à la mer et le remplaça par une caisse de marchandises. On brisa la roue du gouvernail, et on fit élargir les coutures à babord pour pratiquer une voie d'eau.

Après les premiers assassinats, les malles du capitaine et du lieutenant furent ouvertes ainsi que les sacs des autres morts. Marsaud fit le partage de tous les effets y contenus ; mais il se ravisa avant d'arriver à Maurice, et fit remettre dans les sacs quelques effets, afin de justifier l'inventaire des morts.

Le bâtiment fut réparé à Maurice, où l'on arriva le 15 décembre 1837 ; Marsaud fit décharger la cargaison. Joly et Bellegou, matelots, désertèrent. Le consul visa les extraits mortuaires et donna à Marsaud un complément d'équipage de six hommes, puis il l'expédia pour Bordeaux. Trois marins anglais, déserteurs, un américain et deux filles de couleur, dont l'une était la maîtresse de Marsaud, et l'autre celle de Raymond, furent embarqués par-dessus le bord, et l'Alexandre quitta Maurice. (La suite à un prochain numéro.)

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

Le public est prévenu que M. Dubessy, cafetier, quai Peyrolerie, n° 139, vient de vendre son établissement, et qu'il le quittera au 1<sup>er</sup> avril prochain.

Les personnes qui auraient quelque affaire sont priées, de sa part, de venir régler avec lui.

La vogue immense dont jouit depuis un grand nombre d'années la PATE DE REGNAULD AÎNÉ, pharmacien, rue Caumartin, 45, à Paris, est fondée sur ses succès constatés pour la guérison des rhumes, catarrhes, coqueluches, asthmes, enrouements, et affections de poitrine. (Voir aux annonces de notre numéro du 23 mars.)

**BOURSE DE PARIS DU 21 MARS.**

La rente a encre ouvert aujourd'hui avec quelques symptômes de baisse. On a fait, à Tortoni, 79 67 1/2 ; mais on n'a pas tardé à redemander à 79 70 ; et comme il ne s'est présenté que peu de vendeurs, la rente, au moment de l'ouverture, était demandée à 79 75.

C'est toujours la formation du nouveau ministère qui est la base des opérations de la bourse.

Cinq pour cent	103 60	108 60	108 60	108 60
Trois pour cent	79 90	79 90	79 90	79 90
Quatre pour cent	101 75			
Rentes de Naples	100	100	100	100
Actions de la banque	2632 50			

**GYMNASIE-LYONNAIS.**

Samedi 23 mars 1838. — Première représentation de M. Lepeintre aîné. — 1<sup>o</sup> MATHIAS L'INVALIDE, vaud. — 2<sup>o</sup> LES CANGANS, vaud. — Six heures.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, RUE POULAILLERIE, 19.

# Feuille d'Annonces.

## ANNONCES JUDICIAIRES.

(1301) VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Mardi vingt-six mars mil huit cent trente-neuf, à dix heures du matin, sur la place des Pères, à la Guillotière, il sera vendu, aux enchères et au comptant, divers objets saisis, consistant entre autres en tables de différents bois, formes et grandeurs, un poêle en fonte avec ses tuyaux, un réchaud, un garde-manger, chaises, lampes et chandeliers en cuivre, tableaux, glaces, garderobes, commodes, fauteuils, batterie de cuisine, et quantité d'autres objets non détaillés.

## ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(1779) A VENDRE, PAR LOTS DE 2,000 A 50,000 FR., OU EN TOTALITÉ, Les prés situés aux Brotteaux, au nord et au midi de l'entrée du cours des Charpennes, faisant suite au cours Morand ou grande allée des Brotteaux, et joignant en dehors la ligne des octrois.

Ces terrains, très-avantageusement situés près du centre de Lyon, desservis par des rues larges et bien percées, à moins de dix minutes de la place des Terreaux, sont propres à recevoir toute espèce de constructions, telles que maisons d'habitation, fabriques, entrepôts, et enfin tous établissements industriels. Des maisons d'agrément avec jardin y seraient également bien placées, en raison de la belle exposition et de la vue. On peut s'y procurer, presque sans frais, des eaux abondantes et d'une excellente qualité.

S'adresser, pour traiter des ventes et voir les plans, A Lyon, à M<sup>e</sup> Quantin, notaire, quai St-Antoine, n° 11; à M. Cabias, propriétaire, quai Humbert, n° 12; Et sur les lieux, au pavillon placé à l'angle du cours des Charpennes et de la nouvelle rue de la Tête-d'Or.

(1763) ÉTUDE DE M<sup>e</sup> OLIVIER, NOTAIRE A LYON RUE DU PALAIS-GRILLET, 2.

VENTE PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE, En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Olivier, notaire à Lyon, rue du Palais-Grillet, n° 2,

Le lundi 8 avril 1839, à onze heures du matin,

D'une maison avec jardin, située à Lyon, quartier St-Just, rue des Farges, 65.

Cette maison se compose d'un double corps de bâtiment, dont l'un formant façade sur la rue, ayant cave voûtée, rez-de-chaussée et deux étages au-dessus, et l'autre parallèle au précédent et faisant façade sur un jardin dépendant de la propriété, ayant rez-de-chaussée, premier étage avec balcon et grenier au-dessus.

S'adresser, pour prendre connaissance du cahier des charges, audit M<sup>e</sup> Olivier, notaire, dépositaire des titres de propriété, et chargé de traiter de gré à gré avant le jour de l'adjudication, s'il est fait des offres suffisantes.

(1770) A VENDRE pour cause de dissolution de société. — Un fonds de commerce de mercerie et bonneterie, très-achalandé, situé à Lyon, place Bellecour, n° 17.

S'adresser, dans le magasin, à M<sup>lles</sup> Giroud sœurs, ou à M<sup>e</sup> Rosier, notaire à Lyon, rue St-Côme, n° 4, chargé de traiter.

(1776) A VENDRE pour cause de départ. — Un fonds de café, avec bonne clientèle, situé dans un des meilleurs quartiers de Lyon.

S'adresser, pour plus amples renseignements, à M<sup>e</sup> Jougand, notaire à Lyon, place des Carmes, 5.

(1768) A LOUER de suite. — Une belle maison bourgeoise, meublée ou non, avec de vastes jardins et dépendances, située à la Guillotière, à dix minutes de l'église.

S'adresser à M<sup>e</sup> Victor Coste, notaire, à Lyon, rue Neuve, n° 7.

(1781) ÉTUDE DE M<sup>e</sup> DARMÈS, NOTAIRE A LYON DE BONDY, N° 165.

## VENTE AUX ENCHÈRES

Du fonds d'auberge des Trois-Pigeons, situé à Vaise, rue Royale, nos 12 et 16.

Le mercredi dix-sept avril mil huit cent trente-neuf, à dix heures du matin, dans l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Darmès, notaire à Lyon, il sera procédé à la vente d'un fonds d'auberge, situé à Vaise, rue Royale, nos 12 et 16, appartenant aux mariés Richard Montel, ci-devant Vermare.

Le bail expirera le 24 juin 1844; il comprend la totalité de la maison, avec de vastes écuries, fenils, remises et deux vastes cours.

Cette vente aura lieu en vertu d'une ordonnance de M. le président du tribunal civil de Lyon du neuf mars mil huit cent trente-neuf.

Mise à prix, 2,000 francs.

Pour les renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> Darmès, notaire, dépositaire du cahier des charges, qui contient le détail des objets mobiliers dépendant du fonds.

(1782) A VENDRE. — Maison de campagne, située à Ste-Foy-lez-Lyon, composée de maisons de maître et de cultivateur, et de 3 hectares 10 ares 23 centiares (soit 24 bicherées de fonds en terres et vignes).

S'adresser à M<sup>e</sup> Ducruet, notaire à Lyon, quai de l'Archevêché.

## ANNONCES DIVERSES.

(6408) POUR 600 FRANCS.

Jolie petite voiture à quatre places, cheval sans défauts, et barnais, rue de la Reine, 43.

(6391) A VENDRE. — Maison et terre, à Tassin, au prix de dix mille francs. S'adresser à M. Muzard, marchand de vin, place Grenouille, n° 1.

(2086) A VENDRE. — Jolie petite maison de campagne, située à vingt minutes du pont d'Ainay, ayant une très-belle vue. S'adresser à M. Savy, libraire, quai des Célestins, n° 49.

(6405) A VENDRE. — Une maison située à Collonges, près de la Saône, se composant de sept pièces, dont trois au rez-de-chaussée et quatre au 1<sup>er</sup>, puits à eau claire, une écurie, remise, cave voûtée, quatre bicherées de terrain entourées d'arbres, un petit verger; le tout clos de mur tenant à la maison. S'adresser à M. Last, coiffeur, rue St-Dominique, n° 3.

(6392) AVIS. — On trouvera toujours des billards à la jeune France, parfaitement confectionnés, soit neufs, soit de hasard, chez le sieur Grimaud, rue Tronchet, n° 7, au 2<sup>e</sup>, aux Brotteaux.

## (6404) MODES DE PARIS.

Chapeaux à . . . . . 12 fr.  
Capotes et chapeaux avec fleurs ou ornements nouveaux, de . . . . . 15 à 18 f.  
La vente, à l'hôtel de Milan, commencera le 15 avril. Avant cette époque, les dames trouveront un joli choix de modes nouvelles chez la personne chargée de la vente, rue de la Cage, n° 10, au 3<sup>e</sup>.

(6407) Le sieur MONNET, breveté du roi pour un café de santé qui remplace avec avantage tout café connu jusqu'à ce jour, demande un associé. S'adresser rue des Pierres-Plantées, n° 8, au 2<sup>e</sup>.

(6350) A VENDRE. — Une maison bourgeoise et six bicherées attenantes, située à St-Genis-Laval. S'adresser, pour les renseignements, chez M. Seguin, fabricant d'aiguilles, rue St-Marcel, 33.

(6400) A VENDRE. — Caisnes carrées de diverses grandeurs, bien confectionnées pour orangers; également, parquets à fougère. Chez M. Mallet, menuisier, rue de la Boucherie-des-Terreaux, n° 10, à Lyon.

(6376) A VENDRE. — Magasin de rubans très-bien achalandé, dans un des beaux quartiers de la ville. S'adresser à M. Fore-Boudret, marchand de mercerie, à l'angle de la rue St-Côme et de la place de l'Herberie.

(8083) A VENDRE pour cause de mauvaise santé. — Un ancien fonds de liquoriste bien situé. On offre de mettre au fait de la partie la personne qui y serait étrangère. S'adresser à M. Pascal, bottier, rue St-Dominique.

(6375) A VENDRE pour cause de cessation de commerce. — Fonds d'herboriste très-bien agencée. S'adresser à M. Balandrin, droguiste, rue de l'Enfant-qui-pisse, à Lyon.

(6381) A LOUER de suite. — Plusieurs appartements bourgeois, à Villeurbanne, sur le département du Rhône, près l'arrivée des omnibus, garnis ou non garnis, avec salle de bains, promenade dans un vaste jardin, et la jouissance de salles d'ombrage.

S'adresser à M. Lornage, à la Guillotière, rue de la Croix, n° 21, ou sur les lieux, rue Mon-Chat, n° 3.

(6374) M. BAMHOFER, teneur de livres, ouvrira un cours le 5 mars, de six à huit heures du matin et de huit à dix heures du soir. S'adresser rue Gentil, n° 19, au 1<sup>er</sup>.

ENCRE MERVEILLEUSE DE GOUYNEAU. Dépôt central, pour la France et l'étranger, au cabinet littéraire de la rue St-Marcel, n° 9, à Lyon. Prix: 2 fr. le litre. (10031)

(6414) A LOUER de suite, en totalité ou en parties. — Une maison de campagne, dix-huit pièces meublées, avec son clos bien ombragé, dans une belle position, très-près de la ville, du côté de St-Clair. S'adresser quai Bon-Rencontre, n° 66, au 2<sup>e</sup>.

(6413) M. TICAZELLI, cafetier, place de la Préfecture, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de joindre à son établissement un restaurant où il servira à la carte et à prix fixe, à commencer par 2 fr. et au-dessus.

On a perdu, lundi soir, un BOA, depuis la place Léviste jusqu'à la Mulatière. Il a été oublié dans une voiture publique de Perrache. Bonne récompense à celui qui le rapportera au bureau du Censeur.

(1783) A VENDRE. — Une propriété dite de Champroche, située dans la partie la plus fertile de la Limagne d'Auvergne, en la commune de Chappes, canton d'Ennezat, à une lieue et demie de Riom et à trois de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

Cette propriété est composée de maison de maître, bâtiments d'exploitation rurale, en très-bon état, cours, jardin, prés et terres, et présente une étendue superficielle de plus de 949 hectares (250,000 toises). Placée à la proximité de plusieurs sucreries, elle est très-propre à la culture de la betterave.

On justifiera, par baux ou autrement, d'un produit annuel de plus de 10,000 francs, net d'impôts.

S'adresser, pour la visiter, à M. Charles Latour fils, sur les lieux, et pour les conditions, à M<sup>e</sup> Dalmas, notaire à Ennezat, ou à M<sup>e</sup> Monvoisin, notaire à Cusset (Allier), et à M<sup>e</sup> Ducruet, notaire à Lyon, quai de l'Archevêché.

M. LOUIS DURR, professeur, ouvrira un cours d'allemand le 1<sup>er</sup> mai. On trouve chez lui, rue des Forces, n° 2, près de la place de la Fromagerie, le recueil des Racines de la langue allemande, par Ch. Leuk.

## (6399) MEULES A MOULINS.

COMPAGNIE DES MEULES DU BOIS-DE-LA-BARRE. La maison BLOUET et C<sup>e</sup>, de Paris et de la Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne), possédant les riches carrières du Bois-de-la-Barre, et voulant faire jouir directement le Midi de la France des beaux produits de son industrie meulière, a établi un entrepôt à Lyon, cours d'Herbouville, hôtel Saint-Pierre, près M. Averly, mécanicien.

On peut s'adresser à M. HUET, ancien marchand de meules, intéressé à la compagnie, et directeur dudit entrepôt, cours d'Herbouville, n° 6, à Lyon.

On y trouvera des meules françaises et anglaises de toute qualité et dimension, dressées, équilibrées et rayonnées, prêtes à faire farine, qui justifieront, par l'excellence de leur produit, leur parfaite confection et leur bon usage, des immenses succès obtenus par la Compagnie des Meules du Bois-de-la-Barre.

Un piqueur et rhabilleur de meules françaises et anglaises est à la disposition de MM. les propriétaires et meuniers, pour aller travailler dans les moulins.

NOTA. — On y trouvera également un assortiment de matériaux de première qualité, en acier fondu, pour le rhabillage des meules.

## AVIS.

MM. les propriétaires qui désirent faire balayer et entretenir en état de propreté leurs maisons peuvent s'adresser à l'administration de la Société du nettoyage particulier, 18, rue St-Marcel.

La Société se charge aussi du balayage de la rue devant les magasins, ainsi que du nettoyage des montres et des devantures.

Les prix de l'abonnement sont très-modérés. (6410)

(6412) Le sieur RAMEL, fleuriste, place des Célestins, rue St-Louis, 1, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient encore de recevoir un très-joli assortiment de plantes consistant en camélia, magnolia, rhododendron, kalmia, azalea, pimelea, illicium anisatum, pœonia, etc.; qu'il continuera de vendre à l'amiable et à des prix très-modérés jusqu'à jeudi prochain 28 courant, et que le même jour, à 4 heures précises, une vente aux enchères aura lieu, pour en finir, par de gros lots, soit en mûriers, arbres fruitiers, orangers, rosiers, oignons, bulbes, œillets flamands, dahlias, graines de fleurs, et enfin un grand nombre de végétaux dont le détail serait trop long; plusieurs caisses vides seront aussi mises en vente.

## CANETIÈRES PERFECTIONNÉES.

Le sieur SALIER, breveté, recommande ces canetières à MM. les marchands-fabricants ainsi qu'à MM. les chefs d'atelier; ils pourront les voir et les essayer dans son domicile, rue du Commerce, n° 13, à Lyon.

Les avantages sont de faire les canettes à un plus grand nombre de bouts, mieux qu'à la main, sans énerver la soie; de les faire avec des soies d'inégales grosseurs, les bouts également tendus; de les faire en même temps grosses, petites, de diverses matières et manières, à volonté.

L'expérience a démontré que l'emploi de ces canettes à la confection des étoffes unies leur donne une régularité et une beauté inconnues jusqu'à ce jour.

Il se charge d'ajouter ses nouveaux moyens aux anciennes canetières. (6411)

## AVIS AUX INDUSTRIELS.

A VENDRE OU A ÉCHANGER, ET PAR LOTS, SELON LES DESIRS DE L'ACQUÉREUR.

(6409) Cet établissement ayant de l'eau pour un moteur se compose de deux bâtiments; il est séparé par une vaste cour. Chaque bâtiment a son entrée séparée, et est élanché par une rivière qui ne tarit jamais; on y fait mouvoir en tout temps les roues d'une blanchisserie et celles d'une calandre.

Cet établissement, dont les agrès et artifices sont en bon état, peut, à la volonté des acquéreurs, être continué, ou servir à peu de frais à un établissement de moulin, teinturerie, fabrique de drap, moulinage de soie, etc.

Sa contenance totale est de trente bicherées (mesure locale). Ces bâtiments sont situés à vingt minutes de Villefranche.

S'adresser, pour les renseignements et traiter, à MM. Thonnerieux père et fils, grande rue Mercière, 35, à Lyon, et à M. Prosper Bourcier, rue de la Baleine, 2; tous trois fondés de pouvoirs de M. le marquis et Mme la marquise de Lartie. On donnera toutes facilités et sûretés aux acquéreurs.

## AVIS.

ATELIERS DE CONSTRUCTIONS DE MACHINES ET CHAUDIÈRES A VAPEUR, CHAUSSEE PERRACHE.

Il importe aux intérêts et à la réputation du sieur Diot que le public sache que ces ateliers lui appartiennent et qu'ils ne sont point, comme on le croit généralement, la propriété de M. C. Perret.

Le sieur Diot travaille à son compte depuis environ cinq ans; il tient à loyer, de M. C. Perret, les bâtiments y compris une forge et ses accessoires, deux étaux et un tour muni de ses accessoires, deux bascules à percer fer et bois et tout le reste est à M. Diot.

Dans l'espace de cinq années, 65 machines de toutes formes sont sorties de ses ateliers, et sont la meilleure preuve que le sieur Diot puisse donner de l'exactitude avec laquelle il a rempli les engagements qu'il avait contractés avec les personnes qui l'ont honoré de leur confiance. Le sieur Diot construit également les bateaux à vapeur, soit en tôle ou en bois, et garantit la vitesse; il traite de gré à gré.

Les personnes qui voudront bien lui accorder leur confiance le trouveront dans ses ateliers, chaussée Perrache, tous les jours, depuis dix heures du matin jusqu'à midi.